



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
NORMANDIE**

## Commission régionale de la forêt et du bois

### Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2025

La commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) co-présidée par M. Éric HERBET, élu du Conseil régional représentant son président et M. Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt représentant le préfet, s'est réunie le vendredi 14 novembre 2025 à partir de 14h00, aux Archives départementales du Calvados, à Caen.

Étaient présents (\* avec droit de vote)

| Prénom         | Nom         | vote | Organisme                                               | mandat de           |
|----------------|-------------|------|---------------------------------------------------------|---------------------|
| Lucy           | BONMARTEL   | *    | France Nature Environnement                             |                     |
| Bertrand       | CHAVANE     |      | Fransylva 27                                            |                     |
| Julien         | CHESNEL     |      | PNR Boucles de la Seine normande                        |                     |
| Antoine        | DERIEUX     | **   | OFB                                                     | Aurélien MILLION    |
| Jean           | DE SINÇAY   | *    | Syndicat des forestiers privés 27                       |                     |
| Helena         | DEVETAKOV   |      | DRAAF                                                   |                     |
| Daniel         | DUYCK       | *    | Syndicat des forestiers privés 14-50                    |                     |
| Laure          | FERRIER     |      | URCOFOR                                                 |                     |
| Mathieu        | FLEURY      | *    | Biocombustibles SAS                                     |                     |
| Jean-Sébastien | GOMANT      |      | DDT61                                                   |                     |
| Ludovic        | HAUCHECORNE | *    | ANEF                                                    |                     |
| Eric           | HERBET      | **   | Conseil régional de Normandie                           | Clotilde EUDIER     |
| Amaury         | LATHAM      | **   | Président du Centre régional de la propriété forestière | Paul ANTOINE        |
| François       | LECOEUR     | *    | ANATEF                                                  |                     |
| Marc           | LEMARCHAND  |      | Fédération départementale des Chasseurs de du Calvados  |                     |
| Samuel         | LEMONNIER   | *    | Pépinières Lemonnier                                    |                     |
| Cyril          | LE PICARD   | **   | Alliance Forêts Bois                                    | Joël LEFEBVRE       |
| Gérard         | LEVILLAIN   | **   | PNR Boucles de la Seine normande                        | Jean-Marie COLLEONY |
| Odile          | LOBRÉAUX    |      | DRAAF                                                   |                     |
| Marine         | LUBIN       |      | Région Normandie                                        |                     |
| Hélène         | MARLOT      |      | Région Normandie                                        |                     |
| Anne-Sarah     | MOALIC      |      | FIBOIS Normandie                                        |                     |
| Aurélia        | PARRINGTON  |      | DRAAF                                                   |                     |

|            |            |                                                        |
|------------|------------|--------------------------------------------------------|
| Marine     | PREMAT     | Biomasse Normandie                                     |
| Guillaume  | RIELLAND   | CRPF                                                   |
| Jacky      | ROGER      | * Fédération départementale des<br>Chasseurs de l'Eure |
| Simon      | ROUSSIGNÉ  | *** DREAL                                              |
| Roxane     | RUFFINATTI | * DREETS                                               |
| Karine     | SERREC     | DRAAF                                                  |
| Christelle | SIMON      | Métropole Rouen Normandie                              |
| Laurent    | TIERNY     | * Linex Panneaux SAS                                   |
| Flavien    | VAILLE     | ONF                                                    |
| Sylvain    | VEDEL      | * Directeur - DRAAF (repr. Le préfet)                  |
| Franck     | VERGNE     | * DRAAF                                                |

Étaient excusés :

| Prénom          | Nom          | vote                                                                      | Organisme |
|-----------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Paul            | ANTOINE      | * Biomasse Normandie                                                      |           |
| Geneviève       | AUGÉ         | * Parcs naturels Régionaux                                                |           |
| Éric            | BARAT        | * Chambre régionale de commerce et d'industrie                            |           |
| André           | BERNE        | * CESER Normandie                                                         |           |
| Xavier          | BLAIN        | Fransylva 14-50                                                           |           |
| Jean-Marie      | COLLEONY     | * Propriété forestière des bois et forêts relevant du<br>régime forestier |           |
| Clotilde        | EUDIER       | * Conseil régional de Normandie                                           |           |
| Marie-Françoise | FROUEL       | * Conseil départemental de l'Orne                                         |           |
| Audrey          | GADENNE      | Conseil départemental du Calvados                                         |           |
| Lucia           | GIACOBBI     | Conservatoire des espaces naturels de Normandie                           |           |
| François        | HEUTTE       | Alliance Forêts Bois                                                      |           |
| François        | HUREL        | * CRPF                                                                    |           |
| Joël            | LEFEBVRE     | * Groupe LEFEBVRE                                                         |           |
| Aurélien        | MILLION      | * ONF                                                                     |           |
| Freddy          | PRÉEL        | * FNEDT                                                                   |           |
| Rémi            | PICAVET      | * SCIC Bois Bocage Énergie                                                |           |
| François        | RIBOULET     | * GRAPE                                                                   |           |
| Emmanuel        | ROCH         | Chambres d'agriculture de Normandie                                       |           |
| Cécile          | SINEAU-PATRY | Conseil départemental de Seine-Maritime                                   |           |

L'ordre du jour était le suivant :

1. Introduction : approbation du compte rendu de la CRFB du 14 novembre 2024 et sujets d'actualités
2. Programme régional de la forêt et du bois de Normandie : présentation d'indicateurs de suivi
3. Comité paritaire sylvo-cynégétique, retours sur la réunion du 25 mars 2025
4. DFCI : retour sur la saison 2025, MIG ONF et cartographie des dessertes forestières
5. Opération certification mutualisée, retour sur les actions en faveur des ETF
6. Travaux en forêt et espèces protégées : point d'avancement de l'élaboration de l'AVEPHE
7. Actualités sur les aides régionales et européennes

## **1. Introduction**

### **1.1. Introduction et vérification du quorum**

M. Vedel salue les participants et ouvre la séance à 14h15.

Le quorum est atteint, avec 33 participants dont 25 membres présents ou représentés.

### **1.2. Sujets d'actualités**

M. Herbet évoque les récents articles de presse autour de deux projets de construction lancés par la Région, où les entreprises produisant du lamellé collé en Normandie font l'objet d'un contentieux et les chantiers sont stoppés. Il réaffirme le soutien de la Région à la filière et à l'usage du matériau bois dans les constructions.

M. Vedel souligne l'importance de la CRFB comme instance d'échange. Parmi les sujets d'actualité, il indique que :

- les membres seront saisis prochainement par mail pour se prononcer sur la révision du code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), dans le cadre de sa remise en conformité avec le nouveau Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) de Normandie,
- dans le cadre de l'appel à projets France Nation Verte pour le renouvellement forestier ouvert à l'automne 2024, 37 dossiers ont été déposés à ce jour en Normandie,
- l'enveloppe allouée au dispositif d'animation en faveur de la filière ADEVBOIS pour l'année 2025 sera entièrement mobilisée. Pour 2026, le montant n'est pas encore connu,
- le programme Valorisation du bois territoire (VBT) de la Chambre d'agriculture de Normandie (CAN) en faveur du développement forestier et agroforestier et basé sur la part de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti attribuée à la CAN, a été récemment déposé pour avis du Préfet de région,

M. Vedel mentionne également l'arrivée du Nématode du Pin dans les Landes, pour lequel un dispositif lourd a été mis en place afin de limiter sa progression.

### **1.3. Validation du compte rendu de la CRFB du 14 novembre 2025**

Mme Lobréaux demande aux membres s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la séance précédente en date du 14 novembre 2025. En l'absence de remarques des membres, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 2. Programme régional de la forêt et du bois de Normandie : indicateurs de suivi

Mme Lobréaux rappelle le cadre du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) de Normandie, au regard du Programme national de la forêt et du bois (PNFB). Elle précise que le PNFB prend fin en 2026. Des travaux nationaux sont engagés pour l'écriture du nouveau programme, avec une volonté de cohérence avec les autres schémas et politiques publiques en vigueur.

Après avoir rappelé la structure du PRFB de Normandie, elle présente quelques indicateurs quantitatifs, pour lesquels un groupe de travail réunissant les partenaires de la filière a été mobilisé.

Parmi les indicateurs sont présentées quelques données liées à la forêt normande, à la récolte de bois ou encore aux sciages. Le bilan à mi-période du PRFB sera mis à disposition des membres.

### Questions, remarques et échanges

- *L'augmentation de la surface de forêts certifiées semble importante, il sera intéressant de voir si l'évolution des référentiels de certification n'inverse pas la tendance à l'avenir.*
- *Concernant l'évolution de la surface forestière, est-il possible de quantifier les boisements sur terre agricole, et de distinguer les boisements spontanés des boisements volontaires ?*
  - *Il y a une vigilance à avoir au niveau des boisements de terre agricole qui ne passent pas automatiquement en surface boisée au niveau du cadastre, seulement de façon déclarative.*
  - *Une analyse des demandes d'examen au cas par cas relatives à des projets de premiers boisements de plus de 0,5ha pourrait éventuellement donner des informations sur les surfaces concernées en Normandie*

## 3. Comité paritaire sylvo-cynégétique, retours sur la réunion du 25 mars 2025

Mme Parrington présente les éléments de fondement et de composition du comité paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique. Elle indique qu'un groupe de travail s'est réuni afin d'éclairer le comité réuni le 25 mars 2025, dont les conclusions partagées sont les suivantes :

- actualiser l'état des lieux sur la base d'indicateurs communs,
- mettre à jour les cartes de l'état des lieux du déséquilibre sur la base d'une méthodologie partagée,
- actualiser et affiner la boîte à outils du PRFB et présenter un plan d'actions plus précis,
- harmoniser et généraliser les protocoles pour tous les départements.

Mme Parrington présente quelques graphiques d'attribution et de réalisation des plans de chasse, dont les données sont fournies par l'Office français de la biodiversité. Les graphiques présentent notamment une hausse des réalisations et des attributions depuis 1973 pour le cerf et le chevreuil, avec toutefois un écart de plus en plus visible entre les attributions et les réalisations malgré les pratiques mises en place.

Mme Parrington évoque la création d'un comité national pour l'équilibre sylvo-cynégétique le 9 avril 2025, dont les travaux auront certainement des répercussions sur les comités régionaux à venir.

Elle indique qu'un prochain groupe de travail se réunira d'ici la fin de l'année 2025, pour alimenter le prochain comité prévu début 2026.

#### Questions, remarques et échanges

- **Pourquoi les associations de protection de la nature ne sont-elles pas représentées dans le comité paritaire ?**
  - La composition du comité est définie par l'article D113-13 du code forestier, mais des experts peuvent éclairer les travaux menés si nécessaire.
- **L'équilibre sylvo-cynégétique est-il uniquement recherché pour des raisons de coûts liés à la protection des plants ?**
  - Le déséquilibre a un impact direct sur la protection des plants (coût et pollution plastique en forêt), mais également sur les jeunes plants et tiges, dont la réduction de densité peut remettre en question les peuplements forestiers à venir. Un impact sur la régénération au sol et la végétation est également constaté.
- **La méthode Brossier-Pallu est basée sur des données anciennes, et les données récentes ne sont pas publiques et difficiles à obtenir auprès des fédérations de chasse.**
  - Les données de prélèvement et d'attribution sont publiques et publiées sur le site de l'OFB. L'estimation des niveaux de population est difficile à réaliser et se fait par le suivi d'indices. L'indicateur principal permettant d'estimer la surpopulation de gibier est celui des dégâts constatés.
- **Le comité paritaire pourra-t-il influencer sur les décisions des fédérations de chasse, notamment concernant les attributions ?**
  - L'objectif du comité est de réunir les acteurs de la forêt et de la chasse afin de fixer des priorités d'intervention permettant de favoriser l'équilibre, en concertation avec les commissions départementales de la chasse.
- **L'intérêt des chasseurs n'est pas le développement des populations de grand gibier de façon anarchique. Le sujet est également discuté en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).**

#### **4. DFCI : retour sur la saison 2025, MIG ONF et cartographie des dessertes forestières**

##### 4.1. Retour sur la saison DFCI 2025

Mme Parrington présente les données nationales et régionales en termes d'incendies et feux de forêt, ainsi que le fonctionnement de la mission d'intérêt général (MIG) de l'ONF pour la DFCI, dont les actions sont conduites en forêts publiques et privées.

Elle présente également la base de donnée des incendies et feux de forêts (BDIFF), dont les informations sont à disposition du public et des services de l'État. Elle précise que les données sont saisies dans la BDIFF, sans seuil de surface, par les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, pour parution au 1er avril de l'année suivante.

Après une présentation du bilan 2024 des départs de feux en Normandie, Mme Parrington rappelle que le département de l'Eure est le seul département normand à ce jour à être concerné par le classement des massifs. Les massifs classés à risque d'incendie sont ceux de Bord-Louviers, Beaumont et Conches-Evreux. Elle indique qu'un arrêté préfectoral d'obligations légales de débroussaillage a été signé le 15 septembre 2025 pour 29 communes de l'Eure. Des réunions publiques avec les élus des communes concernées ont eu lieu en octobre 2025.

Le département de l'Eure est également concerné par la mise en place d'un plan de protection des forêts contre les incendies (PPFCI), actuellement en cours d'élaboration.

#### 4.2. Cartographie des dessertes forestières

M. Rielland présente les travaux liés à l'élaboration de la cartographie des dessertes DFCI en Normandie, menés par le CNPF Hauts-de-France Normandie. Il précise que, bien que le risque de feux de forêt en Normandie soit faible à ce jour, en comparaison avec la région Nouvelle-Aquitaine, le nombre de jours présentant des conditions propices aux départs de feux devrait augmenter à l'avenir.

Il indique que l'objectif est de construire un référentiel commun entre les forêts publiques et privées afin de permettre un accès facilité pour les pompiers. La cartographie existante à destination des camions grumiers a été affinée et mise à jour selon les standards DFCI.

À ce jour, le travail de cartographie est achevé pour les départements de l'Eure, l'Orne et la Seine-Maritime. La livraison de la cartographie complète aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) est prévue en 2026.

#### **5. Opération certification mutualisée, retour sur les actions en faveur des ETF (Fibois)**

Mme Moalic rappelle les principes de la certification forestière, et présente la certification bois mutualisée (CBM), une association loi 1901 créée en 2025 par Fibois Normandie et cinq membres fondateurs.

Elle indique que CBM Normandie a pour objectif d'offrir aux entreprises d'exploitation forestière, de transformation, de négoce et de distribution localisées en Normandie, une solution permettant de mutualiser leurs certifications « chaîne de contrôle ». CBM centralise les demandes de certification et fait l'objet d'un audit externe pour les entreprises.

En 2025, CBM a fait l'objet d'un audit externe PEFC. L'objectif est de mutualiser d'autres certifications telles que FSC ou encore le label Bois de France.

#### **Questions, remarques et échanges**

- **Quelles sont les entreprises cibles pour la certification mutualisée ?**
  - *Plutôt les nouvelles entreprises. Certaines entreprises déjà PEFC rejoignent également la certification groupée.*
- **Y a-t-il un projet de recrutement chez Fibois pour CBM ?**
  - *Il n'y a pas de projet de recrutement chez Fibois pour la certification mutualisée. À ce jour, Fibois se rémunère sur les économies que font les entreprises via cette centralisation.*

Mme Moalic présente un retour sur les actions en faveur des entreprises de travaux forestiers (ETF) en 2025. Elle indique que parmi les nombreux sujets soulevés, il a été constaté que les ETF travaillent beaucoup seules, et qu'il y a une nécessité d'établir des temps d'échange et un travail collaboratif. Des besoins liés à la gestion des volets administratifs, de la communication et du cadrage de la relation client / prestataire ont été identifiés lors de ces temps d'échange.

Elle précise qu'il est possible d'assister à des réunions pour contribuer à l'accompagnement des ETF.

#### **6. Travaux en forêt et espèces protégées : point d'avancement de l'élaboration de l'AVEPHE**

M. Rielland rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'annexe verte « espèces protégées et habitats d'espèces » (AVEPHE), ainsi que le format sous lequel est faite la concertation territoriale pour ce projet, avec notamment les diverses instances membres du GT de production et du forum des contributeurs.

Il évoque les divers ateliers du forum des contributeurs tenus en 2024 et en 2025, ayant donné lieu à de nombreux échanges sur des thématiques variées, notamment sur le dimensionnement des travaux forestiers afin de lier la composante sylvicole et la composante environnementale.

M. Rielland évoque le travail bibliographique sur les espèces protégées, préalable à la rédaction de l'AVEPHE, et précise que cette dernière sera constituée d'un corps de texte, de mesures générales et de fiches habitats et espèces. Il indique que la dernière version du document a été rédigée à l'automne 2025, avec une diffusion auprès du GT de production à partir de mi-décembre 2025. Une phase de concertation réglementaire arrivera par la suite, suivie d'une consultation publique portée par la DRAAF.

#### **Questions, remarques et échanges**

- **Y aura-t-il obligation d'appliquer l'AVEPHE en forêt ?**
  - L'agrément à l'AVEPHE est volontaire, et permet la mise en place du dispositif éviter-réduire sur les espèces protégées. L'agrément montre la non intention de porter atteinte à une espèce protégée en forêt.
- **Qu'en est-il des PSG en cours ?**
  - Pour les PSG en cours, il serait possible de demander un avenant pour intégrer l'AVEPHE au document de gestion mais la question est encore en cours de réflexion, l'annexe étant toujours en phase expérimentale.
- **Un retour a pu être fait sur les fiches espèces et habitats, est-il possible de faire un retour sur le corps de texte ?**
  - Le corps de texte ne contient qu'un rappel de la réglementation et permet d'orienter vers la bonne fiche espèce et habitat.
- **Une extension de ce projet est-elle prévue sur les espèces qui ne sont pas encore protégées ?**
  - L'AVEPHE pourra être révisée au cas par cas, en fonction des circonstances et des moyens.
- **Qui signe l'AVEPHE ?**
  - C'est le propriétaire qui adhère, en lien avec l'agrément de son PSG. Il sera possible de la suivre sans la signer, mais en cas de visite de l'OFB il faudra démontrer la démarche « éviter-réduire » mise en place.
- **Une sanction pour non respect pourra-t-elle être prise par l'OFB ?**
  - L'OFB est chargé des contrôles au titre du code de l'environnement. L'AVEPHE ne permet qu'une présomption de ne pas avoir porté intentionnellement atteinte à une espèce protégée. Des contrôles seront tout de même possibles, l'AVEPHE montre l'engagement du propriétaire à respecter la réglementation pour les espèces protégées.

#### **7. Actualités sur les aides régionales et européennes**

Mme Lubin, nouvellement nommée cheffe du service économie équine et forêt-bois à la Région, indique que depuis 2022, plus de 4 millions d'euros par an de fonds Région et européens sont mobilisés par la Région pour la filière forêt-bois sur la période 2023-2027.

Elle rappelle le souhait de la Région d'accompagner la filière et de porter l'ambition de faire de la forêt normande un moteur de transition écologique et d'en faire une filière d'avenir dynamique et innovante.

Mme Marlot présente un avancement du dispositif Normandie Forêt Conseil (2023-2027), précisant qu'il est uniquement alimenté par des fonds de la Région. Elle indique que le renouvellement de l'agrément des prestataires se fait désormais au fil de l'eau.

Elle rappelle le principe du dispositif qui finance des prestations de conseil auprès des propriétaires privés et des collectivités sous régime forestier et qui est en cours d'évaluation.

Mme Marlot présente les diverses prestations du dispositif Normandie Forêt Conseil. Elle précise que plusieurs d'entre elles ne sont pour le moment pas sollicitées (ex. biodiversité en forêt, gestion durable des sols forestiers, valorisation de la régénération naturelle d'avenir, sécurité et santé des forêts accueillant des publics). Concernant la prestation « équilibre sylvo-cynégétique », aucune demande de prestation n'a été reçue malgré 9 agréments déposés par les fédérations de chasse.

La Région indique être preneuse de réflexions pour améliorer la communication autour de ce dispositif. Elle rappelle que grâce au CNPF Hauts-de-France Normandie, un guide des aides régionales et européennes va être distribué à plus de 7000 propriétaires de plus de 4 hectares, accompagné d'un exemplaire du prochain « Parlons forêt ».

#### Questions, remarques et échanges

- **Quelle est la surface des forêts éligibles et qui est le bénéficiaire de la subvention ?**
  - Cela dépend de la prestation. Pour la prestation d'aide au PSG volontaire, la surface maximale est de 20 ha au vu de la réglementation. Le bénéficiaire direct de la subvention est le prestataire. Sur la base de tarifs publiés sur le site des aides de la Région, le propriétaire ou gestionnaire est renvoyé vers une liste de prestataires.
- **Derrière ce mécanisme, l'objectif est de pousser les gens à s'intéresser à leur forêt. L'aide financière devrait être à géométrie variable : maximiser l'aide sur les petites surfaces, par rapport à de grandes surfaces où les propriétaires sont souvent déjà sensibilisés.**
- **Il y a probablement trop de dispositifs proposés, il pourrait être intéressant de se concentrer sur quelques sujets par an avec une communication plus ciblée.**
  - Il est difficile de supprimer un dispositif d'une année sur l'autre, il est plus prudent que tous restent ouverts.
- **L'URCOFOR portera une attention à ce que ces aides soient éligibles en forêt de collectivité et favorisera la communication à ce sujet dans les communes forestières à la suite des prochaines élections.**
- **Il existe des dispositifs dans d'autres régions incitant le regroupement de petites surfaces forestières dont il pourrait être intéressant de mutualiser la gestion.**
  - Cela rejoint le sujet CBM évoqué précédemment et la difficulté de la mutualisation selon les objectifs de chacun. Toutes les régions n'ont pas le même profil forestier mais il pourrait être intéressant d'en échanger.

M. Herbet remercie les membres de la CRFB pour la richesse des échanges.

M. Vedel remercie également les participants.

Pour le préfet de Normandie,  
le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur

Sylvain VEDEL

Pour le président de la Région Normandie,



Éric HERBET